Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
034-213401466-20250310-042025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2025
Affichage : 24/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 04/2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27

SEANCE DU 10 MARS 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 4 mars 2025
DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 mars 2025

L'an deux mille vingt–cinq et le dix mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme FROIDURE – Mme BAFFALIE – Mme MONGRAIN – M. PELLET – Mme SALGUES – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme DOZ – M. CANNAT – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. GOUASMI – M. TINEL – M. CHAZALLET
REPRÉSENTÉS :
Mme BERARDI est représentée par M. FENOY
M. BILLET est représenté par M. MUSEMAQUE
M. CARNUS est représenté par Mme BAFFALIE
M. GRANDGONNET est représenté par M. CANNAT
Mme REMESY est représentée par M. GOUASMI
ABSENTS : M. MOHAD – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme RAYNAL – M. RICOME
SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
Rapporteur : M. Arnaud Musemaque

L'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants qui ont adopté la nomenclature M57, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget.
Ce rapport est un document obligatoire pour effectuer le débat d'orientations budgétaires (DOB) et voter le budget primitif. Il permet de faire le point sur les investissements envisagés par la collectivité territoriale, afin de trouver un équilibre budgétaire et d'optimiser la construction du budget de la commune.

Il est indiqué que le ROB communal comprend donc :
- La conjoncture économique et la loi de finances 2025 ;
- L'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité ;
- La gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune ;
- Les hypothèses de la prospective financière
- Les budgets de délégation

Suite à la présentation du projet de rapport en commission finances du 3 mars 2025, les éléments du rapport sont exposés aux membres du conseil municipal.

L'assemblée est donc invitée à débattre et à échanger sur le rapport d'orientations budgétaires 2025 et à en prendre acte.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport et débat d'orientations budgétaires 2025.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY

MAIRIE DE LUNEL-VIEL (Hérault)

Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

MAIRIE DE LUNEL-VIEL (Hérault)